

## LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

**M. Pinard:** Je regrette d'interrompre maintenant le député, mais il importe que mes collègues d'en face connaissent à l'avance le programme des travaux de la Chambre prévus pour jeudi prochain.

La journée sera réservée à l'opposition, sur la demande du parti conservateur. Si nous donnons demain avis de la présentation de la résolution constitutionnelle—et j'espère que nous pourrions le faire—alors vendredi nous entamerons le débat sur la constitution. Nous le saurons avec certitude demain. Je puis cependant confirmer maintenant que la journée de jeudi sera réservée à l'opposition.

**M. Nielsen:** Je remercie le leader parlementaire du gouvernement pour nous en avoir prévenus. Je signale cependant au député, et il en conviendra certainement, qu'au moment où j'ai proposé le 19 novembre comme jour prévu dans le Règlement, nous ne savions pas alors que le budget serait présenté le 12 novembre et que nous aurions entamé le débat à son sujet. Il me paraît plutôt étrange que nous ne terminions pas ce débat pour lequel il ne restera que deux jours de prévus. Y a-t-il une raison à cela, qui nous inciterait à entreprendre un nouveau débat lors d'un jour réservé à l'opposition et d'interrompre ainsi le débat du budget à un moment où il ne nous reste plus que deux jours pour le terminer?

**M. Pinard:** L'explication à cela en est fort simple: nous pouvons repousser les deux derniers jours du débat sur le budget jusqu'après le 10 décembre. J'ai encore trois journées qu'il me faut réserver à l'opposition avant le 10 décembre. En raison des contraintes de temps, il me faudra donc en réserver une sous peu et c'est ce que je suis en train de faire maintenant. Le 19 novembre nous a été proposé par notre collègue il y a un certain temps déjà, si je ne m'abuse et il appréciera certainement ma décision puisque le jeudi est généralement une longue journée pour nous et que tous les députés conservateurs seront présents cette semaine au cours de laquelle tant de motions de censure seront présentées. Je persiste donc à vouloir désigner jeudi, après-demain, comme jour réservé à l'opposition. Je suis sûr que mon initiative convient à notre collègue.

## ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

### LE BUDGET

#### L'EXPOSÉ FINANCIER DU MINISTRE DES FINANCES

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. MacEachen: Que la Chambre approuve la politique budgétaire du gouvernement, ainsi que de l'amendement de M. Wilson (p. 12752).

**M. Thacker:** Monsieur l'Orateur, le ministre me permet-il de poser une petite question sur son discours?

**L'Orateur suppléant (M. Blaker):** La Chambre consent-elle à l'unanimité à ce que le député pose une question?

**Des voix:** D'accord.

## Motion d'ajournement

**M. Thacker:** C'est un sujet qui intéresse bien des Canadiens, surtout des étudiants. Je voudrais savoir si le gouvernement n'envisage pas sérieusement d'adopter le système des bons et par conséquent de verser directement des subventions aux étudiants, ce qui leur permettrait de suivre des cours dans l'université de leur choix. Le ministre peut-il expliquer à la Chambre quelle est la position actuelle du gouvernement à cet égard?

**M. Regan:** Je remercie le député de Lethbridge-Foothills (M. Thacker) pour sa question fort pertinente; le député s'est toujours beaucoup intéressé à l'enseignement postsecondaire.

Je tiens à signaler au député que le système des bons a déjà été préconisé par un certain nombre de groupes, de particuliers et d'établissements. Il en a été question dans tout le pays. Pour le moment, le gouvernement n'a pas encore retenu ce système. Je crois que c'est une des possibilités à étudier dans le cadre des négociations qui se dérouleront bientôt entre les provinces et le gouvernement fédéral. Mais je ne pense pas que ce soit une panacée aux problèmes existants. De l'avis de tous les députés à la Chambre qui souhaiteraient qu'un étudiant sache quelle proportion des fonds consacrés à son éducation provient des impôts nationaux perçus par le gouvernement du Canada, ce système le permettrait.

• (1640)

Mais il présente par ailleurs certains inconvénients. Il pourrait arriver par exemple que les maisons d'enseignement fassent de la surenchère pour attirer les étudiants porteurs de ces bons qui représenteraient un tel attrait pour leurs coffres. Je me contenterai de dire aujourd'hui qu'il faudra examiner tous ces facteurs pour voir s'il est possible d'améliorer ce système pour pallier les inconvénients qu'il semble présenter. Je n'ai pas encore pour le moment pris position pour ou contre le système des bons.

## LA MOTION D'AJOURNEMENT

[Traduction]

### QUESTIONS À DÉBATTRE

**L'Orateur suppléant (M. Blaker):** A l'ordre. En conformité de l'article 40 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera ce soir au moment de l'ajournement, à savoir: le député de Simcoe-Nord (M. Lewis)—Le logement—Les directives suivies par les collaborateurs du ministre auxquels s'adressent les propriétaires devant renouveler leur hypothèque *b*) Les conseils donnés par les collaborateurs du ministre *c*) On demande au ministre de faire une déclaration à l'appel des motions; le député de Surrey-White Rock-Delta-Nord (M. Friesen)—Les droits de la personne—La nouvelle concernant l'établissement de camps d'internement de civils *b*) Le libellé du décret publié dans la «Gazette du Canada»; le député d'Algoma (M. Foster)—L'environnement—L'aide accrue aux municipalités pour la construction d'installations de traitement de matières d'égout.